

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3283/C.A.C.

Astrida, le 24 novembre 1950.

M

RECOMMANDE

ASTRIDA



1231

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le
chèque n° 140500 de 2.420,- francs en règlement de votre facture n° 3
du 14 octobre 1950.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de
ma considération très distinguée.

Le Comptable des C.A.C., STRIJBOS,

Monsieur le Directeur de la
REGIE PYRETHRE & REBOISEMENT

à

K I N I G I (RUHENGERRI).

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3282/C.A.C.

Astrida, le 24 novembre 1950.

M

RECOMMANDE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le
chèque n° 140499 de 300,- francs en règlement de votre facture
n° 7578 du 7 novembre 1950.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considé-
ration distinguée.

Le Comptable des C.A.C., STRIJBOS,

A Monsieur RAJAN

à

K I G A L I .

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 3281/C.A.C.

Astrida, le 24 novembre 1950.

M

RECOMMANDE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le
chèque n° 140498 de 154,80 francs en règlement de vos factures
n° 266 du 1 juillet 1950 et n°s 586 & 4 des 7 et 11 novembre 1950.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considé-
ration distinguée.

Le Comptable des C.A.C., STRIJBOS,

Monsieur VAN HENDE

à

U S U M B U R A .

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 3280/C.A.C.

Astrida, le 24 novembre 1950.

M

RECOMMANDÉ

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le chèque n°140497 de 30.120,- francs en règlement de vos factures n°s 816 & 2480 du 16 octobre 1950.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Comptable des C.A.C., STRIJBOS,



A Monsieur PIRONT

à

U S U M B U R A .

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3279/C.A.C.

M.

TRANSMIS à Monsieur le Procureur du Roi à USUMBURA
le P.V. n° 12/OPJ.STRIJBOS, suite à son n° 2533/RMP.A/61.

Astrida, le 24 novembre 1950.
L'Officier de Police Judiciaire, STRIJBOS,

